



Gent trente et unième session

131 EX/52
PARIS, le 16 juin 1989
Original anglais

Point 9.9 de l'ordre du jour

DEMANDE D'ADMISSION DES ILES COOK COMME MEMBRE DE L'UNESCO

1. Par lettre en date du 11 juin 1989 adressée au Directeur général, S. Exc. M. Geoffrey A. Henry, Premier ministre des îles Cook, a demandé, au nom de son gouvernement, l'admission des îles Cook comme membre de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (voir Annexe).
2. Conformément à l'article 92 du Règlement intérieur de la Conférence générale, cette demande est accompagnée d'une déclaration aux termes de laquelle les îles Cook sont prêtes à se conformer à l'Acte constitutif, à accepter les obligations qu'il comporte et à supporter une partie des dépenses de l'Organisation.
3. Aux termes du paragraphe 2 de l'article II de l'Acte constitutif de l'Unesco, les Etats non membres de l'Organisation des Nations Unies "peuvent être admis comme membres de l'Organisation, sur recommandation du Conseil exécutif, par la Conférence générale votant à la majorité des deux tiers". Les îles Cook n'étant pas membres de l'Organisation des Nations Unies, il incombe au Conseil exécutif de présenter une recommandation à la Conférence générale au sujet de la présente demande d'admission.

23 JUIN 1989

ANNEXE

CABINET DU PREMIER MINISTRE
Rarotonga
Iles Cook

Le 11 juin 1989

Monsieur Federico Mayor
Directeur général
Organisation des Nations Unies
pour l'éducation, la science et la culture
7, place de Fontenoy
75700 Paris
France

Monsieur le Directeur général,

J'ai le plaisir de me référer à votre lettre du 22 septembre 1988, adressée à l'ancien Ministre des affaires étrangères, par laquelle vous invitiez les îles Cook à devenir membre de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. Après mûre considération de cette question, j'ai l'honneur de vous soumettre officiellement, au nom du Gouvernement des îles Cook, la demande d'admission de mon pays à l'Unesco.

Depuis qu'elles sont devenues en 1965 un Etat librement associé à la Nouvelle-Zélande, les îles Cook n'ont cessé d'étendre et de développer leurs relations avec l'étranger comme l'exigeaient à la fois l'expansion de leur main-d'oeuvre et de leurs autres ressources et leur besoin accru d'une coopération plus étroite avec d'autres pays et régions pour toute une gamme d'activités. C'est ainsi qu'en 1971, les îles Cook se sont associées à l'Australie, Fidji, Nauru, la Nouvelle-Zélande, les Tonga et les Samoa occidentales pour créer le Forum du Pacifique Sud, instance politique suprême de cette région. Elles ont par la suite pris une part active à toutes les délibérations du Forum, ainsi qu'à celles des deux principales organisations régionales instituées par celui-ci, le Secrétariat du Forum et l'Agence des pêcheries du Forum.

Un nouveau pas significatif a été franchi en 1980 lorsque les îles Cook sont devenues membre à part entière de la Commission du Pacifique Sud, la principale organisation de la région qui se consacre au développement économique et social au niveau des communautés de base.

Mon Gouvernement a également forgé des liens plus étroits avec des pays situés en dehors de la région du Pacifique dans un certain nombre de domaines revêtant une importance fondamentale pour notre pays. C'est ainsi que les îles Cook sont devenues membre de l'Organisation mondiale de la santé en 1984, de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture en 1985 et de l'Organisation de l'aviation civile internationale en 1986.

Ces dernières années, mon Gouvernement a observé avec grand intérêt les activités menées par l'Unesco dans les différents domaines relevant de sa compétence. Tous ces domaines présentent une importance primordiale pour mon Gouvernement, qui est convaincu que les îles Cook sont à même, non seulement de contribuer de manière positive à l'oeuvre de l'Organisation, mais encore de tirer avantage de l'assistance offerte par celle-ci.

Après avoir étudié l'Acte constitutif de l'Unesco, mon Gouvernement s'engage à se conformer à ses dispositions et accepte les obligations qui en découlent. De même, il accepte de supporter une partie des dépenses de l'Organisation.

Persuadé que vous présenterez la demande d'admission des îles Cook au Conseil exécutif et à la Conférence générale de l'Unesco à sa session de 1989, j'exprime l'espoir qu'il lui sera donné une suite favorable.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, les assurances de ma très haute considération.

Le Premier ministre
Geoffrey A. Henry